

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Mouvement diplomatique à Berne du 30 avril au 6 mai 1966

### *Entrée en fonctions*

#### *Afrique du Sud*

M. Hermann Albert Hanekom, troisième secrétaire.

#### *Irak*

M. Tawfik A. Jabbar, premier secrétaire.

#### *Turquie*

M. H. Avni Bilge, conseiller commercial.

### *Cessation des fonctions*

#### *Congo*

M. Albert Oscar Bolela, chargé d'affaires.

#### *Philippines*

M<sup>lle</sup> Thelma C. Almazan, attaché.

#### *Roumanie*

M. Tudor Zamfira, deuxième secrétaire.

#### *Uruguay*

Son Excellence M. Bradamante Toyos, ambassadeur.

## Recettes de l'administration des douanes

(En milliers de francs)

16002

Mois	Droits de douane	Autres recettes	Total 1966	Total 1965	Recettes 1966	
					en plus	en moins
Janvier	130 662	23 035	153 697	134 395	19 302	
Février	136 341	25 333	161 674	148 669	13 005	
Mars	155 559	23 926	179 485	182 116		2 631
Avril	153 181	30 096	183 277	186 302		3 025
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						
1966 Janv./Avril	575 743	102 390	678 133		26 651	
1965 Janv./Avril	554 709	96 773		651 482		

## Exportation d'énergie électrique

1. La S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, à Lausanne, requiert l'autorisation de mettre à disposition de l'électricité de France, service national, à Paris, sous une puissance maximum de 80 MW, jusqu'à 130 millions de kWh par semestre d'hiver, avec la possibilité pour l'électricité de France de demander d'en reporter jusqu'à 50 millions de kWh sur le semestre d'hiver suivant. En cas de besoin, l'électricité de France restituerait pendant les heures de faible charge une quantité d'énergie égale à celle qu'elle aurait prélevée pendant les heures de pleine charge. L'autorisation est demandée pour les quatre semestres d'hiver de la période 1966/67 à 1969/70.

2. L'Electricité de Laufenbourg S. A., à Laufenbourg, requiert l'autorisation de mettre à disposition de l'électricité de France service national, à Paris, pendant le semestre d'hiver jusqu'à 77 millions de kWh sous une puissance maximum de 68 MW, pendant le semestre d'été jusqu'à 160 millions de kWh sous une puissance maximum de 100 MW. En cas de besoins d'énergie en Suisse, l'électricité de France restituerait pendant les heures de faible charge une quantité d'énergie égale à celle qu'elle aurait prélevée pendant les heures de pleine charge du semestre d'hiver. L'autorisation est demandée pour une durée jusqu'au 31 mars 1971.

Ces demandes sont publiées conformément à l'article 6 de l'ordonnance sur l'exportation de l'énergie électrique du 4 septembre 1924. Toute demande d'utilisation en Suisse de l'énergie électrique dont l'exportation est envisagée, ainsi que toutes autres oppositions doivent être adressées à l'office soussigné au plus tard jusqu'au 12 juin 1966 (3..).

Berne, le 6 mai 1966.

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1966
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.05.1966
Date	
Data	
Seite	745-747
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 085

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.